



Section du Bas-Rhin  
Direction Régionale des Finances Publiques

Téléphone : 03 88 56 55 60  
[fo.drifip67@dgifip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip67@dgifip.finances.gouv.fr)

SITE WEB LOCAL: <http://fo-dgifip-sd.fr/067/>

## AUDIOCONFERENCE du 13 novembre 2020 – 8H30

### Les questions de FO DGFIP 67 / Les réponses de la Direction

*La Direction a débuté cette audio par la Circulaire du 10/11 du Ministère de la Fonction publique relative aux personnes vulnérables : on revient à la 1<sup>ère</sup> liste. Seront en ASA les personnes vulnérables dans incapacité de télétravailler à 100% et s'il n'est pas possible de mettre en place des mesures d'isolement au bureau. Le positionnement en ASA se fera à la demande de l'agent, sur certificat du médecin traitant.*

**FO DGFIP 67 est intervenue pour préciser qu'il y a, dans cette circulaire, 7 aménagements : des mesures de protection individuelle (bureau individuel, plexi) et collective (port du masque effectif et correct, matériels partagés,...). Donc ce n'est pas aussi simple que la Direction l'a présenté succinctement.**

*La Direction a précisé : Lingettes abondamment fournies sur les sites. Idem pour le gel. Toute demande de gestionnaire de site est satisfaite immédiatement. **Chacun doit appliquer les consignes et gestes barrières, et ne pas se relâcher. Les gestes barrières ne sont pas une option dans les locaux administratifs.***

#### **Situation sanitaire**

#### **Depuis la semaine dernière, y a-t-il de nouveaux cas avérés ? De nouveaux cas contact ?**

*6 depuis le début de semaine, 47 cas depuis le début de l'épidémie (1<sup>er</sup> confinement).*

#### **Si oui, dans quels services ?**

*EDR (SIE Schiltigheim) mais le collègue n'a pas été cas contact – Saverne.*

#### **Quelle est la situation à Saverne ?**

*La Direction a demandé aux agents de se faire tester hier pour, au vu des résultats, prendre une décision lundi quant au retour au travail ou à la prolongation de la fermeture, en accord avec l'ARS.*

**Dans un mél à l'ensemble des agents, vous demandez à ce que les poubelles soient positionnées à proximité de la porte dans les bureaux pour protéger le personnel d'entretien.**

**Dans les bureaux partagés, et encore plus dans les open-spaces, la manipulation des poubelles par les agents et le risque d'intervertir les poubelles le lendemain matin n'est-il pas en contradiction avec les mesures préconisées par le SG et la médecine de prévention ?**

*Masques, mouchoirs doivent être mis dans les poubelles des toilettes. Il faut se nettoyer les mains après avoir touché une poubelle. Le but est d'éviter la circulation des agents de ménage dans les bureaux. Dans les open-spaces, ne pas laisser sa poubelle sous son bureau mais devant, facilement accessible, ou mettre 1 sticker avec son nom sur sa poubelle.*

#### **ASA / télétravail / présentiel :**

#### **Quel est le nombre d'agents en ASA personnes vulnérables ?**

*14 personnes vulnérables + 11 autres situations d'ASA. 29 en septaine (cas contact, attente de test).*

#### **Où en est le déploiement du télétravail et le taux de télétravailleurs ?**

*232 (télétravailleurs et nomades à la maison). Equipement moyen de 40%. Le matériel dont on dispose est utilisé. Le département se situe dans la moyenne nationale (19% contre 20%).*

**Quel est le taux de présentiel ?** 589 agents soit 46% hier. Personnels absents : 450.

### **Métiers :**

**Lors de la visio-conférence du 06/11, le DG s'était engagé à clarifier les consignes concernant le contrôle fiscal externe. Cette clarification vous est-elle parvenue ?**

*Pas encore.*

*Au niveau local, renforcer le ciblage pour les affaires en cours sauf si fraude. A distance le plus possible. Respect des contrôles sanitaires que ce soit dans nos locaux ou dans les locaux de l'entreprise.*

*Pour les affaires à lancer, recommandations particulières : éviter les secteurs touchés par la crise, définir les points à enjeux, échange téléphonique avec le dirigeant de l'entreprise, contrôler le plus possible à distance.*

*En cas de soupçons de fraude avérée, les mesures nécessaires seront prises*

### **Pouvez-vous confirmer votre position concernant les géomètres ?**

*Compromis de juin réactivé : recueillir des informations sur le terrain, en étant seul, constater les achèvements depuis la voie publique, sans contact. Levées en binôme possibles, s'il n'y a pas de contact avec l'utilisateur.*

*Par ailleurs, la Direction a précisé que les documents non confidentiels, non sensibles et si d'autres agents n'en ont pas besoin peuvent être amenés à la maison.*

*Pour la Direction, il peut y avoir télétravail si l'agent est autonome (maîtrise des applications, gestion du temps, gestion du stress...) et si les travaux sont télétravaillables. C'est le chef de service qui est le mieux placé pour se prononcer.*

*C'est aussi pour cela que les chefs de service doivent garder un contact quotidien avec les agents qui ne sont pas au bureau, ce ne doit pas être un flicage, et ce n'est pas ce qui est demandé. Cela n'empêche pas un reporting.*

**Centre de Contact : Nous vous alertons sur la situation de ce service qui devra déménager dans quelques jours. Les collègues devront à nouveau faire du télétravail en « mode (très) dégradé », c'est-à-dire sans aucun outil informatique, comme pendant le premier confinement... Mais contrairement au mois d'avril où ils avaient quand même pu répondre, avec les moyens du bord, à un certain nombre de questions sur la déclaration de revenus, en cette période de fin d'année, les questions portent essentiellement sur les taxes foncières et d'habitation d'une part et les modulations de taux de prélèvement à la source pour 2021 d'autre part. Donc autant dire qu'ils ne pourront pas traiter la plupart des appels et seront encore obligés de dire de rappeler et bien sûr de subir les mécontentements, voire les mots doux de certains « usagers ». Pour éviter l'aggravation des RPS dans un service déjà bien touché, depuis bien des mois, le bon sens serait de leur accorder une autorisation d'absence. Qu'en pensez-vous ?**

*La Directrice conteste le mode très dégradé et rappelle que 14 agents sur 37 sont équipés en télétravail dont 10 en VPN10.*

*Aussi, FO est intervenu pour rappeler qu'au début du 1<sup>er</sup> confinement, aucun agent ne disposait de matériel pour télétravailler et pendant une longue période avec [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) pour répondre à des questions précises ! Donc oui, c'était du télétravail très dégradé. De plus, seuls 14 agents sont équipés, donc 23 agents ne le sont pas et seront donc en télétravail très dégradé !*

*« La Direction réfléchit à accorder une autorisation d'absence, peut être 1 journée ou une demi-journée, en découpant en 2 les équipes pour le déménagement et l'installation (rappel : Les bureaux ne seront pas déménagés). Cela s'associe avec la capacité de télétravail. »*

*« Pour les agents non équipés en télétravail, ils seront certainement autorisés à s'absenter la journée du déménagement mais pas au-delà. »*

Fin de l'audio : 10H - Prochaine audio : vendredi 20/11 à 8H30

Section FO DGFIP 67

[fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr)

site local : [www.fo-dgfip-sd.fr/067/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/067/)

site national : [www.fo-dgfip.fr/](http://www.fo-dgfip.fr/)



## BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP

NOM : ----- PRENOM : -----

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION : -----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le  
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25